

DECISION MUNICIPALE n° D20230713-084

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

		Service	Service Culturel
		Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture	
Activité	Mise à disposition de salle		
Durée	Du 18 septembre 2023 au 27 juin 2024		
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat		
Attributaire	Association Energies et Harmonie		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil des cours de Qi Gong, de Tai Ji Quan et de méditation organisés par l'association Energies et Harmonie, Le Chaudergue – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des cours de Qi Gong, de Tai Ji Quan et de méditation organisés par l'association Energies et Harmonie les lundis de 10 h 00 à 11 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 30, les jeudis de 9 h 00 à 11 h 00 dans la salle Joséphine Baker du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver (du 16 février au 3 mars 2024).

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE